

Déposer dans HAL

Pourquoi publier dans HAL ?

HAL (Hyper articles en ligne) s'inscrit dans le cadre du mouvement international OAI (Open Archive Initiative) par la promotion d'un auto-archivage institutionnel et pérenne.

En choisissant de publier dans HAL, vous disposez de statistiques de consultation de vos documents, vous subissez un peu moins la contrainte du « publish or perish » et vous assurez :

- un meilleur délai de diffusion comparé au circuit traditionnel,
- une meilleure visibilité,
- une conservation à long terme de vos documents.

À NOTER

HAL est un outil développé par le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe), le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) et l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique).

Que peut-on publier dans HAL ?

Plusieurs types de dépôts peuvent être effectués dans HAL :

- notice bibliographique (description d'un article publié),
- document en texte intégral dont le fichier est téléchargeable,
- documents dont le texte intégral est fourni sous la forme d'un lien.

La différence importante entre le dépôt de texte intégral et la validation toute simple d'une notice bibliographique réside dans le fait que le dépôt est définitif.

Comment se préparer avant le dépôt ?

Avant de publier dans HAL, munissez-vous :

- des mots-clés et des résumés de vos publications en plusieurs langues,
- du document autorisé par l'éditeur ou de la version auteur,
- de l'accord de vos co-auteurs.

Quelles sont les étapes de dépôt ?

On distingue six étapes pour déposer un document en texte intégral dans HAL :

1. Se connecter sur son compte HAL
2. Sélectionner le type de publication à déposer
3. Télécharger le fichier en texte intégral ou passer à l'étape suivante pour la saisie seule de la référence.
4. Bien renseigner les métadonnées
5. Renseigner les auteurs
6. Déposer (Valider)

Une fois le dépôt effectué, votre document passe une étape de vérification.

Dans le cas du dépôt d'une notice bibliographique, vous ne téléchargez pas votre document, vous passez à l'étape suivante (étape 4).